

**Délibération n° 2013/168
Séance du 10 juillet 2013**

MARCHE 2012-66

**TRAM-TRAIN MASSY EVRY
(PROJET TTME)
MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
EXPLOITABILITE ET MAINTENABILITE**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France ;
- VU** le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 144-I, 165 et 166 ;
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 mai 2013 attribuant le marché à la société TRANSAMO ;
- VU** le rapport n° 2013/168 ;
- VU** l'avis de la Commission économique et tarifaire du 7 juin 2013 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser la Directrice Générale à signer le marché 2012-66 avec la société TRANSAMO ;

ARTICLE 2 : précise que le montant de ce marché est de 491 200 € HT pour la partie forfaitaire ;

ARTICLE 3 : précise que la partie à bon de commande est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 40 000 € HT ;

ARTICLE 4 : précise que la durée de ce marché est de trente mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20130710-2013-168-DE
Date de télétransmission : 12/07/2013
Date de réception en préfecture : 12/07/2013

Le président du conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

